

Motion de M. Jean-Pierre Lyon: «Pour l'étude des futurs budgets par les commissions spécialisées».

(renvoyée à la commission du règlement par le
Conseil municipal lors de la séance du 10 avril 2001)

PROJET DE MOTION

Considérant que la nouvelle méthode d'étude du budget proposée le 12 septembre 2000 ne va pas dans le sens véritable de la transparence,

Le Conseil municipal demande:

1. de supprimer le rapporteur général de la commission des finances, celui-ci étant considéré comme un contrôleur des commissions spécialisées;
2. que le budget du département de M. Pierre Muller soit renvoyé à la commission des finances, qui fournira un rapport final sur ce département, et à la commission de l'informatique et de la communication, qui rédigera un rapport concernant les cinq départements;
3. que le budget du département de M. Christian Ferrazino soit renvoyé à la commission de l'aménagement et de l'environnement et à la commission des travaux, qui rendront un rapport final sur ce département;
4. que le budget du département de M. Alain Vaissade soit renvoyé à la commission des arts et de la culture, qui rédigera un rapport final sur ce département;
5. que le budget du département de M. André Hediger soit renvoyé à la commission des sports et de la sécurité, qui fournira un rapport final sur ce département;
6. que le budget du département de M. Manuel Tornare soit renvoyé à la commission sociale et de la jeunesse, qui rédigera un rapport final sur ce département;
7. les six rapports sur les départements et le rapport de la commission de l'informatique et de la communication seront transmis au Conseil municipal pour la séance plénière de décembre consacrée au vote final du budget. En conclusion, l'ensemble des départements sera étudié équitablement entre les commissions spécialisées.